

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2009

OBJET
de la Délibération

**SDE 56 : DEMANDE
DE RETRAIT DE
LA COMMUNE DE
PLUVIGNER**

Date de convocation du Conseil Municipal

17 septembre 2009

Date d'affichage : 17 septembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. GIRALDON
M. BURBAN à M. PARMENTIER
M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à M. LE ROCH
Mme GUEGUAN à M. PERESSE

SDE 56 : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER

Rapport de Monsieur le MAIRE

Dans le cadre de la réorganisation territoriale et dans un but de simplification administrative et d'efficacité, la commune de PLUVIGNER souhaite confier la gestion de son service d'eau au syndicat mixte de la région d'AURAY-BELZ-QUIBERON.

Pour ce faire, il est nécessaire que la commune, au préalable, demande son retrait du SDE 56.

L'actif, le passif du service d'eau de la commune de PLUVIGNER seront mis à disposition du syndicat mixte de la région d'AURAY-BELZ-QUIBERON. Les modalités financières étant définies entre les collectivités par convention et par l'établissement d'un procès verbal de mise à disposition.

Par délibération du 26 juin 2009, le comité du SDE a émis à l'unanimité un avis favorable à cette demande de retrait et demandé au président de notifier la délibération aux membres afin qu'ils se prononcent également conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable à la demande de retrait de la commune de PLUVIGNER

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 24 septembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**